



ADMINISTRATION CANTONALE
DES IMPÔTS

Route de Berne 46
1014 Lausanne

Lausanne, le 3 avril 2020

EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

A T T E S T A T I O N

délivrée à l'association Né Trop Tôt, avec siège à Lausanne, qui, selon ses statuts, a pour but:

*« (...) le soutien et l'accompagnement aux parents de bébés nés prématurément.
L'Association est politiquement et religieusement neutre et ne poursuit aucun but lucratif. »*

Par décision de ce jour, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que l'association précitée poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000.

Administration cantonale des impôts
Division de la taxation
Centre de compétences personnes physiques

Patrick Grandjean
Juriste - fiscaliste

Cayetana Puebla
Juriste - fiscaliste